

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du **mardi 5 avril 2011** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : Mme BOADA Anne

Présents :

- M. ALTWEGG Patrick
- M. BAUMGARTNER Andréas
- Mme BORLOZ-NEUFFER Carol
- M. BUCHETTI Pierre-Antoine
- Mme CADEI Geneviève
- M. FEYER Georg
- M. GUEX Jean-Pierre
- M. HONEGGER Wolfgang
- M. LAGRANGE Philippe
- M. MAZENOD François
- Mme MEAN NORMANN Sibylle
- M. RYCHNER Georges
- Mme SEMON Anne-Claude
- Mme STALDER Elisabeth
- M. STALDER Michel
- Mme UDRY Fabienne

Assistent :

- Mme HUMBERT Yvonne, maire
- M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
- M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Crédit complémentaire pour des travaux réalisés lors de la construction du cheminement pour piétons et cycles de la route de Malagny (délibération)
5. Crédit complémentaire pour le réaménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue (délibération)
6. Propositions du Maire
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos (naturalisation)



Mme la présidente ouvre la séance et remercie le public de sa présence.

1. Approbation des procès-verbaux du 1^{er} février 2011

Madame UDRY demande que le nom de la procès-verbaliste soit ajouté en bas de page comme c'était le cas précédemment. M. GUEX ajoute que la date devrait également y figurer.

Le procès-verbal est approuvé par 15 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau communique les informations suivantes :

- **Lettre de l'Association genevoise de handball (demande de soutien financier)**
Mme BOADA transmet ce courrier à M. STALDER afin qu'il soit discuté en commission culture, sports et loisirs.
- **Lettre de la commune de Bernex concernant la course pédestre des conseillers**
Mme BOADA informe que le délai d'inscription à cette course est le 06.04.2011.
- **Sortie du Conseil des 28 et 29 mai 2011**
Mme BOADA donne des informations sur cette sortie et distribue le programme.

3. Communications de la Mairie

- **Thermographie aérienne**
Madame le Maire informe que la thermographie aérienne subventionnée par le Canton a été effectuée le 23.03.2011. La Commune est dans l'attente des résultats.
- **Lettre du 02.03.2011 du Conseil d'Etat (Annexe I)**
Lecture de la lettre par Mme le Maire.

4. Crédit complémentaire pour des travaux réalisés lors de la construction du cheminement pour piétons et cycles de la route de Malagny (délibération)

M. SCHMULOWITZ explique que cette délibération est au centime près, car c'est une exigence du service de surveillance des communes afin de clore définitivement le chantier.

M. HONEGGER connaît la problématique du portail, mais est étonné par le montant de presque Fr. 220'000,00 et souhaiterait des explications complémentaires.

M. SCHMULOWITZ explique que ce montant comprend non seulement le démontage, la restauration et la réinstallation du portail, mais également la plantation de charmilles entre le chemin et la route et la remise en état des pavés.

M. BAUMGARTNER ajoute qu'un montant important de cette somme concernait la suppression de la ligne aérienne d'alimentation.

M. SCHMULOWITZ ajoute que l'ancienne haie mesurait environ 6 à 7m de hauteur et masquait complètement les poteaux. Lorsqu'il a fallu l'abattre, les poteaux ont été mis à jour et enlaidissaient ce

site classé. Il a fallu insister auprès des SIG afin que ceux-ci prennent en charge la moitié des travaux. Finalement, le démantèlement de la ligne aérienne a été aux frais de la Commune et la mise en terre des lignes à charge des SIG.

M. ALTWEGG est convaincu par ces explications, mais a le sentiment que le CM est mis devant le fait accompli. Il aurait souhaité que le devis soit présenté au CM et voté.

M. SCHMULOWITZ comprend cette position mais estime que dans la pratique, les travaux doivent être poursuivis lorsque la commission ad hoc donne son approbation. L'important étant de faire avancer le chantier. Si toute modification devait être soumise au vote, les travaux prendraient un retard conséquent.

M. ALTWEGG souligne qu'il s'agit d'un dépassement important.

M. SCHMULOWITZ répond qu'il ne s'agit pas d'un dépassement mais d'un crédit complémentaire, les travaux effectués étaient nécessaires et il est normal que des imprévus surviennent en cours de travaux.

Lecture de la délibération par Mme BOADA :

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 janvier 2009 approuvant le crédit de Fr. 610'000.00 destiné aux travaux de construction d'un cheminement pour piétons et cycles le long de la route de Malagny,

vu la nécessité de supprimer la ligne aérienne d'alimentation en électricité, en collaboration avec les Services industriels genevois,

vu la mise en place de pavés le long de ce cheminement,

vu la nécessité de déplacer le portail de la propriété du Grand-Malagny pour des raisons pratiques et esthétiques dues à l'environnement du site classé,

vu la nécessité de planter une haie de charmille pour marquer la séparation entre le cheminement pour piétons et cycles et la route de Malagny,

vu l'approbation de la commission du génie civil dans sa séance du 12 octobre 2010,

et sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal décide :

- 1. D'ouvrir un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 218'989.50 pour couvrir cette dépense.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 9 décembre 2008, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 620.331.00 jusqu'en 2028.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 15 voix pour et 1 abstention

5. Crédit complémentaire pour le réaménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue (délibération)

Lecture de la délibération par Mme BOADA :

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 janvier 2009 approuvant le crédit de Fr. 530'000.00 destiné aux travaux de réaménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue,

vu la nécessité de profiter des travaux de réaménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue pour restaurer le haut du chemin de la Finiole,

vu la nécessité d'éliminer complètement le réseau important de racines découvert en cours de travaux sous l'esplanade,

vu l'approbation de la commission du génie civil, dans sa séance du 12 octobre 2010,

et sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal décide :

- 1. D'ouvrir un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 67'154.05 pour couvrir cette dépense.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 9 décembre 2008, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 620.331.00 jusqu'en 2028.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 15 voix pour et 1 abstention

6. Propositions du Maire

Néant.

7. Propositions individuelles et questions

- M. BUCHETTI demande à refaire des contrôles pour les stationnements de 3h sur l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue.

Mme UDRY reçoit des plaintes concernant le fait qu'il y a trop de places à 3h et pas assez à 15h. Elle trouverait plus judicieux de renforcer les contrôles des stationnements de 15h.

M. SCHMULOWITZ rappelle la réunion tenue par Mme Rochat concernant les responsabilités au sein de la police. Ce sont les municipaux qui peuvent mettre les amendes et il pense qu'il serait judicieux pour la prochaine législature de reprendre contact avec Versoix ou Bellevue afin de partager des agents municipaux. Il encourage le CM à engager un agent municipal à temps partiel. Les passages de la police de Versoix sont insuffisants pour avoir un effet dissuasif.

M. STALDER rappelle que la problématique initiale était de favoriser le parking des personnes du haut du village de Genthod et demande à mettre en place un système de macarons.

M. BAUMGARTNER rappelle que ce sujet a été abordé à plusieurs reprises en commission et que le système des macarons n'est pas possible à Genthod.

M. SCHMULOWITZ explique que plusieurs réunions ont eu lieu avec la DGM. Selon leurs techniciens le nombre de places est suffisant et le système fonctionnerait pour autant que les contrôles policiers soient suffisants.

M. RYCHNER ajoute que s'il n'y a pas assez de place, cela est dû aux véhicules ventouses. Il est pour un contrôle policier plus fréquent mais estime qu'il ne faut pas renoncer au système des macarons.

M. STALDER aimerait rediscuter de la problématique du taux de remplissage du P+R des Tuileries.

Mme MEAN NORMANN demande une négociation avec P + R au sujet des distances minimales.

Mme STALDER fait remarquer que l'esplanade est utilisée par les employés de l'entreprise Richemont. Ceux-ci allaient se parquer au Pré-Félix avant que la Mairie n'écrive à cette société. Elle souhaite que la Mairie en discute avec la Commune de Bellevue afin d'envoyer un nouveau courrier à cette entreprise.

M. BAUMGARTNER rappelle que l'entreprise Richemont voulait installer beaucoup de places de parking ce qui lui avait été refusé.

M. HONEGGER est très satisfait du parking à vélos fermé. Il complimente la Mairie au sujet de tags à proximité de bacs à fleurs qui ont été nettoyés très rapidement.

- Après avoir participé à la première séance consultative sur la crèche intercommunale, il a appris que le mandat de M. Comte se terminait et souhaite savoir si la Mairie a des informations sur son successeur. Mme le Maire n'a pas d'information à ce sujet.
- M. GUEx aimerait faire voter, lors du prochain Conseil municipal, une nouvelle délibération pour la modification du PLQ uniquement pour le centre de voirie.

M. MOTTIER se renseignera sur la bonne marche à suivre auprès d'une personne du département.

- Mme STALDER explique qu'elle prépare activement la journée de la mobilité douce du 27 août 2011 en collaboration avec la Mairie. Elle a appris que ce jour était une journée de préparation à l'inspection pour les pompiers qui mobilisait tous les effectifs. Le capitaine des pompiers réfléchit à une solution. Mme le Maire prendra contact avec ce dernier afin de dénouer la situation.
- M. MAZENOD s'indigne des barbouillages sur leurs affiches électorales et rappelle que l'affichage est réglementé ; contrevenir à ces règles peut être amendable. Il demande à ceux qui ont placé une affiche sur la leur sur la place du village de l'enlever.

La séance publique est levée à 21h30.

8. Huis clos (naturalisation)

Le secrétaire
Pierre-Antoine BUCHETTI

La présidente
Anne BOADA